

# PAYS DE SAVOIE

CHAMBÉRY/HAUTE-SAVOIE

## Viols avec actes de barbarie : 25 ans de réclusion criminelle requis

**L'avocate générale a demandé que la torture et les actes de barbarie soient retenus contre Romuald Rebotton pour les deux viols sur des enfants pendant deux à trois ans en appel devant la cour d'appel de la Savoie.**

« Le législateur n'a pas donné de définition de l'acte de torture et de barbarie, ce sont les juges qui doivent en décider. Aujourd'hui, vous jurés, vous êtes des juges et vous ne devez pas basculer dans l'émotion », lance l'avocate générale, Nathalie Hermitte en préambule de son réquisitoire. Reconnaisant l'effort qu'elle leur demande après avoir vu et entendu de telles horreurs durant ces trois jours d'audience.

Au troisième jour du procès en appel, ce mercredi 8 septembre, elle intervient après l'interrogatoire sur le fond de l'accusé, Romuald Rebotton, 44 ans, et les plaidoiries des quatre avocats des jeunes victimes qui se sont portées partie civile. Et elle ne parle que de droit pour appréhender les deux crimes (viols sur mineurs de moins de 15 ans) et la série de délits (agressions sexuelles, corruption de mineurs, enregistrement et détention d'images pédopornographiques...). « Vous ne jugez pas un monstre, mais un être humain. »

« Il a mis son sperme au réfrigérateur pendant deux



L'avocate générale, Nathalie Hermitte, ici avec le président de la cour d'assises, Jean-Yves Rouxel. Croquis Emmanuelle Paolillo

jours avant de le faire boire, mélangé à du jus d'orange, à une fillette de 8 ans », argumente l'avocate générale pour justifier l'acte de barbarie. « Je voulais juste faire un film », s'était justifié l'accusé un peu plus tôt.

« Il a saucissonné une autre fillette par terre avec du "Serflex" (cordon métallique de serrage qu'on ne peut pas enlever à moins de le couper, NDLR). Tout ça parce qu'elle criait et enlevait le scotch qu'il avait mis sur sa bouche. »

Et que penser des sabres laser avec lesquels il a sodomisé deux enfants ? « Ça, c'est un viol sur mineur », poursuit Nathalie Hermitte. « Sauf que le sabre avait été

allumé et chauffé et les a blessés de l'intérieur même s'il n'a laissé aucune cicatrice. » « Cet acte-là, c'est aussi de la barbarie, c'est ma conviction. »

**« Je me considère comme un pédophile mais j'ai envie de m'en sortir »**

L'avocate générale a retenu cette circonstance aggravante, réclamant 25 ans de réclusion criminelle à l'encontre de Romuald Rebotton, avec une période de sûreté des deux tiers et un suivi sociojudiciaire de 15 ans.

Un peu plus tôt, impassible dans le box, l'accusé ré-

pond de façon monocorde aux questions du président de la cour d'assises, Jean-Yves Rouxel : « Je me considère comme un pédophile mais j'ai envie de m'en sortir. » Il reconnaît les viols, mais comme au premier procès à Annecy, il conteste la torture et les actes de barbarie.

S'en sortir ? L'expert psychiatre entendu dans la matinée propose une psychothérapie et un traitement médicamenteux qui enlève la libido. « Mais s'il refuse ce traitement, on ne peut pas le contraindre. » Le psychologue, entendu mardi, ne voit aucune issue à sa sortie de détention.

Un idéologue pour l'avo-

### REPÈRES

► 2017 : à la suite de la révélation d'un enfant, un homme est interpellé à Vulbens en Haute-Savoie. Une perquisition met au jour des ordinateurs, des caméras et des appareils photo. Plus d'un million de photos et 8 500 vidéos sont saisis à son domicile.

► 9 mars 2020 : Romuald Rebotton est renvoyé devant la cour d'assises de la Haute-Savoie. Il encourt la perpétuité. Trente ans de réclusion criminelle sont requis à son encontre. La cour d'assises le condamne à 20 ans, ne retenant pas les actes de barbarie. C'est le ministère public qui fait appel.

► 6 septembre 2021 : ouverture du second procès devant la cour d'assises de la Savoie. Le verdict est attendu le jeudi 9 septembre.

cat de la défense, M<sup>e</sup> Fourrey, hors de lui : « Autant de certitudes chez un expert qui commence son audition en saluant le courage d'une victime, ça me fait bouillir. » Rappelant que l'accusé doit avoir un avenir après sa détention, il plaide l'absence de torture et d'acte de barbarie.

Les dernières paroles de l'accusé et le verdict sont attendus ce jeudi 9 septembre.

Sylviane GARCIN

PORTE-DE-SAVOIE

## Une septuagénaire se noie au lac de Saint-André



La victime flottait tête dans l'eau dans le lac. Photo Le DL

Ce mercredi 8 septembre à 17 h 15, un homme qui pratiquait le paddle sur le lac de Saint-André, sur la commune de Porte-de-Savoie, a remarqué une personne qui flottait tête dans l'eau. Il l'a immédiatement secourue et l'a ramenée sur le bord de la plage à l'aide de son embar-

cation. Avec l'assistance d'un autre témoin, il a massé la victime jusqu'à l'arrivée des pompiers. Mais malgré leurs efforts, la femme âgée de 79 ans est décédée sur place. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

S.D.

TARENNAISE

## Deux sorties pour les secours en montagne

Mercredi 8 septembre au matin, le poste de secours de Modane a été appelé au sujet d'un homme de 42 ans, présentant une douleur thoracique à Tignes, déjà pris en charge par les sapeurs-pompiers. L'hélicoptère de la gendarmerie l'a transporté à l'hôpital de Chambéry. Dans l'après-midi, nouveau décollage, pour le chalet des Nants à Pralognan. Les secouristes du PGHM sont intervenus au profit d'un homme touché à la cheville. Il a été déposé en vallée pour être pris en charge par le véhicule de secours des pompiers.

SAINT-MARTIN-BELLEVUE

## Une Porsche de collection s'embrase sur l'autoroute

Terrible coup du sort, ce mercredi 8 septembre aux alentours de 14 h 45, pour le propriétaire d'une Porsche rouge de collection. Seul à bord, l'homme venait de passer la barrière de péage pour s'engager sur l'A41 en direction d'Annecy quand son bolide rouge aux plaques suisses a pris feu à l'arrière. Juste le temps de s'arrêter sur la bande d'arrêt d'urgence.



Aurélien Goutagny, n'a pas trouvé d'autre solu-

MOÛTIERS

## Violences conjugales : il avait menacé de mort, giflé et étranglé sa femme

Le 4 septembre, une femme déposait plainte auprès de la gendarmerie pour avoir subi des violences

avait vite dégénéré. Dans la dispute, l'homme lui avait flanqué deux gifles très violentes.

Le tribunal correctionnel d'Albertville. À la barre, presque rési-

comme ce coup de genou en pleine rue et cet étranglement sous la table.